

# Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

## Problématique et réglementation



Iguane commun (*Iguana iguana*)

**Journée des associations**

**24 octobre 2019**

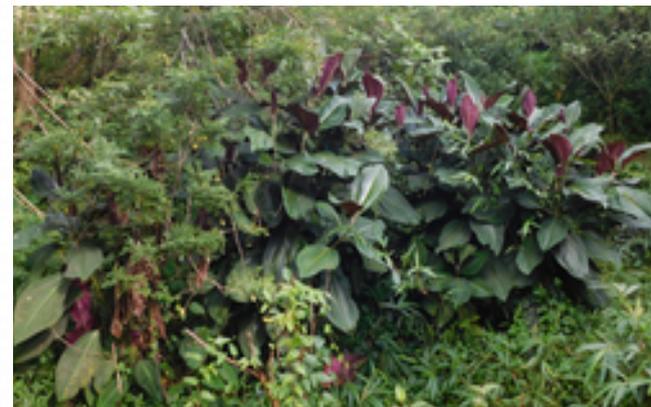
**Clarisse COURTY** Chargée de mission Flore et EEE - DEAL



Jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*)



Mangouste (*Urva auropunctata*)



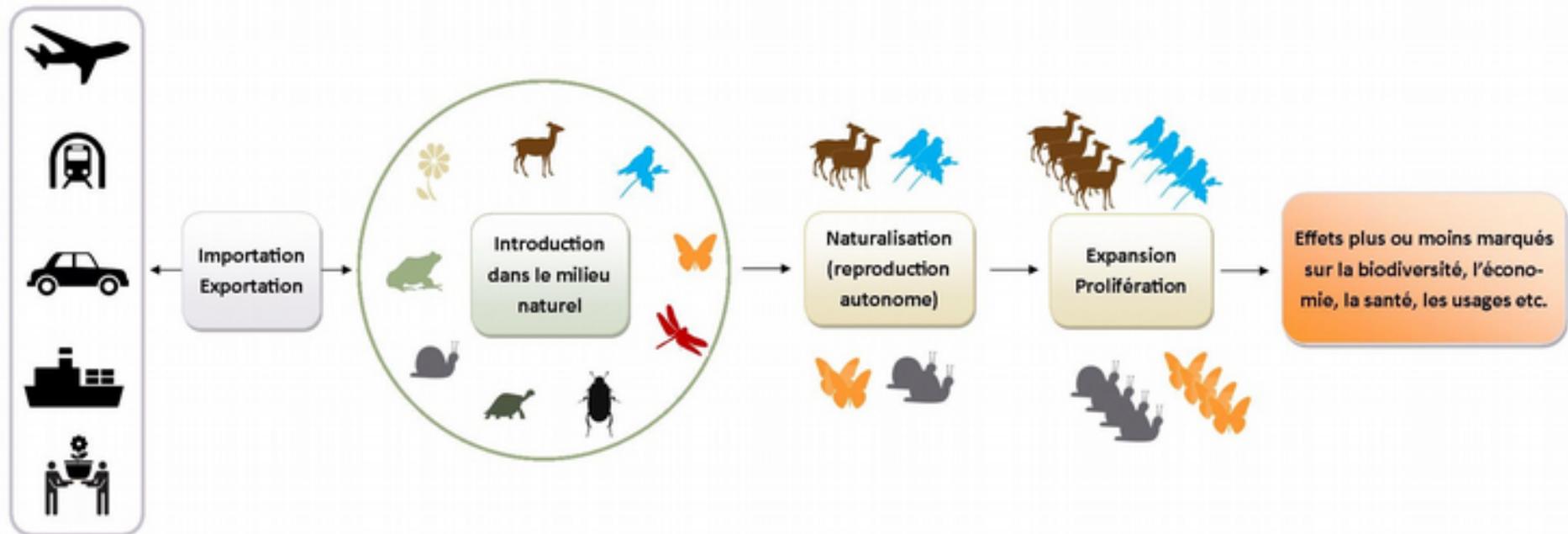
*Miconia calvenscens*



# Qu'est ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE)?

- = espèce **allochtone**, dont l'introduction par l'Homme (volontaire ou accidentelle), l'implantation et la propagation **menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques ou économiques ou sanitaires négatives**" (UICN, in Soubeyran 2008).

Schéma représentant les étapes d'une invasion biologique



J. Thévenot, UMS 2006 PATRINAT, 31/05/2017

1000  
espèces

100

10

1

# Impacts des espèces invasives ?

- **Importante perte de biodiversité de** manière directe (prédation) et indirecte (compétition, transmission de maladies, hybridation...);
- **Transmission de maladies aux êtres humains** ;
- **Préjudice économique**, comme la perte de récoltes et l'endommagement d'infrastructures, qui se chiffre en milliards d'euros ;
- Phénomène en pleine expansion !!!
  - en raison de **l'intensification des échanges** et des **déplacements internationaux**.
  - aggravé par le **changement climatique**.
  - Impact du **phénomène amplifié sur les îles** (superficie limitée, fort taux endémisme, catastrophes naturelles)

=> De nouvelles espèces exotiques envahissantes sont constatées continuellement.. !

# Contexte réglementaire des EEE

## Règlement Européen 1143/2014 du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes

- fournit un cadre d'action destiné à prévenir, réduire au minimum et atténuer les incidences négatives des EEE.
- Instaure une gestion des EEE harmonisée à l'échelle de l'UE (coordination des actions, échanges d'informations).
- S'articule autour de la mise en œuvre d'une liste des EEEUE (préoccupantes pour l'UE) : choix réalisé sur la base d'évaluations de risques et de preuves scientifiques.
- Demande aux RUP d'établir une liste d'EEE.
- Ne dédie pas de moyens financiers (utilisation des fonds existants : LIFE notamment...).

➔ **Loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages** modifie le code de l'environnement en précisant deux niveaux d'interdictions.

# Niveau 1

- Listes des espèces autochtones de Martinique
- **Arrêté ministériel du 8 Février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique ;**
- **Arrêté ministériel du 8 Février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique ;**

**➔ Par conséquent toute espèce non présente sur cette liste est interdite d'introduction dans le milieu naturel**

Introduction dans le « milieu naturel » ?

= perte de contrôle (volontaire, par négligence ou imprudence) sur les spécimens d'une espèce présente dans un endroit contrôlé par l'Homme : parc zoologique, jardin botanique, jardin d'un particulier, espace vert récréatif, parcelle cultivée...

# Niveau 2

Arrêté ministériel du 9 août 2019 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique – Interdiction de toutes activités portant sur des spécimens vivants

- Introduction sur le territoire y compris transit sous surveillance douanière
- Introduction dans le milieu naturel
- Détention
- Transport
- Colportage (vente ambulante)
- Utilisation
- Échange
- Mise en vente, vente ou achat

*Arrêté « EEE Faune » à paraître prochainement.*

# Conséquences ?

- **Interdiction d'introduction sur le territoire** : renforcement des contrôles aux frontières (DAAF, Douanes).
- **Régimes d'autorisations** = dérogations possibles
  - Particuliers détenteurs d'animaux de compagnie EEE niveau 2.
  - Établissements de recherche et de conservation (parcs zoologiques, conservatoires botaniques...).
  - Établissements à vocation commerciale (animaleries, pépiniéristes..) => interdiction de commercialisation des EEE : déclaration et liquidation du stock.
- **Opérations de lutte** : éradication (si espèce émergente) ou contrôle des fronts de propagation (espèce largement répandue).
- **Contrôles terrain** : vérification de la détention des autorisations



*Spathodea campanulata*  
(Tulipier du Gabon)



*Salvinia molesta* (Salvinie géante)



*Pistia stratiotes* (Laitue d'eau)



*Dichrostachys cinerea*  
(Acacia de Saint-Domingue)

## Quelques exemples d'EEE végétales



*Sansevieria hyacinthoides*  
(Langue de belle-mère)



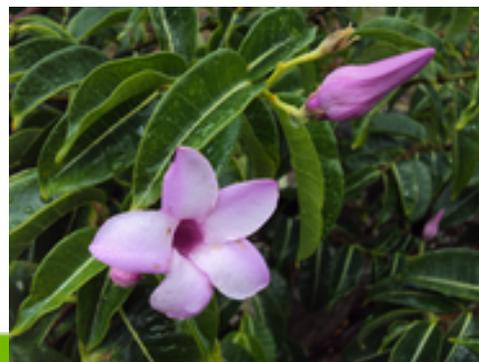
*Miconia calvenscens*  
(« Cancer vert »)



*Triphasia trifolia* (Petite Citronnelle)



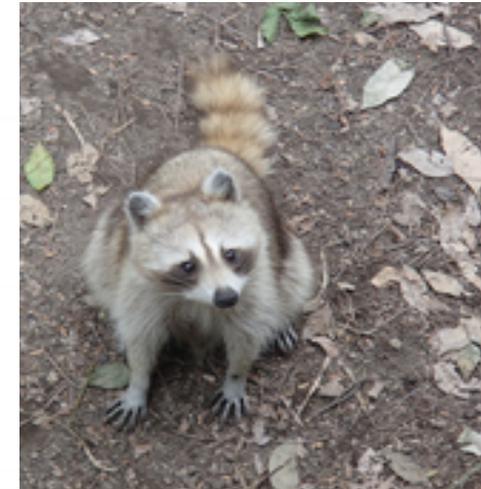
*Hydrilla verticillata*  
(Hydrille verticillée)



*Cryptostegia madagascariensis*  
(Allamanda pourpre)



*Bambusa vulgaris*  
(Bambou)



## Quelques exemples d'EEE pour la faune



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT  
MARTINIQUE

# L'Iguane Commun : une menace pour l'Iguane des Petites Antilles

Iguane des Petites Antilles  
*Iguana delicatissima*



A ne pas confondre !



Plaque subtympanique

Iguane Commun  
*Iguana iguana*

Queue rayée

# Impacts de l'Iguane Commun

Provient d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale.

Introduit dans les années 60 depuis la Guadeloupe pour le maintenir en captivité.

- l'IC entre en concurrence avec l'IPA pour la nourriture, l'habitat et la reproduction.
- hybridation entre les deux espèces → **à terme disparition des caractères de l'IPA.**



# Impacts de l'Iguane Commun

- Impacts économiques
- Dégâts potentiels sur les infrastructures,
- Présence sur les pistes d'aéroports, cimenteries, centrale électriques



# Impacts de l'Iguane Commun

- **Impacts sanitaires** (vecteurs de la salmonellose) et perturbations chez les particuliers, dans les hôtels...



- **Destruction d'habitats**...en raison du « surpâturage »



état initial des palétuviers

au bout de 6 mois

au bout de 12 mois...



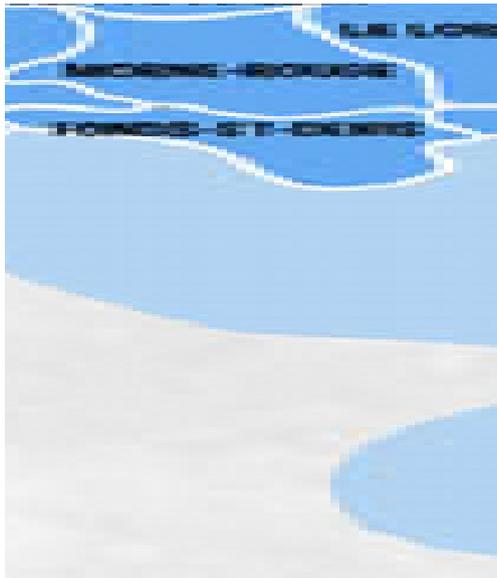
LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT  
MARTINIQUE



# Quelles actions ?

- IC très répandue donc éradication impossible => contrôle des fronts de propagation.
- 2 plans d'actions :
  - PNA Iguane des Petites Antilles : actions de lutte pour protéger la zone du Nord et l'îlet Chancel de la propagation de l'IC (ONF)
  - PLIC : Plan de Lutte Iguane Commun : pour limiter la propagation de l'IC sur Fort de France et les marinas (DEAL)



- Mise en place d'un réseau de veille.
- Organisation de formations à la capture et à la mise à mort : sociétés, EPCI, communes...
- Opérations de lutte encadrées par un AP.

# *Miconia calvescens* : le « Cancer Vert »

- Originaire d'Amérique du Sud.
- **Classé parmi les 100 espèces les plus envahissantes au monde.**
- En Martinique, introduit fin des années 80 à Ajoupa-Bouillon en raison de ses caractéristiques ornementales.
- En 2017, *Miconia calvescens* observé dans le milieu naturel (abandon du jardin+cyclone Dean => expansion favorisée).
- **Capacités d'envahissement quasi-illimitées !**



rapide.

en précoce avec auto-reproduction par  
le fruits

e c

, o

es

de

à c

Bio



# Quelles actions ?

- chantier de lutte réalisé par l'ONF (déracinement, abattage et brûlage des individus) fin 2018 => un secteur de plus de 6 hectares a été « nettoyé ».
- Précautions prises pour éviter de disséminer passivement les graines (rinçage quotidien des outils, vêtement et chaussures dans l'eau salée).



- Suivi post-chantier, prospections et lutte à poursuivre.



# Que faire pour contribuer à la lutte contre les EEE végétales ?

- Supprimer les EEE des jardins et les remplacer par des espèces locales .

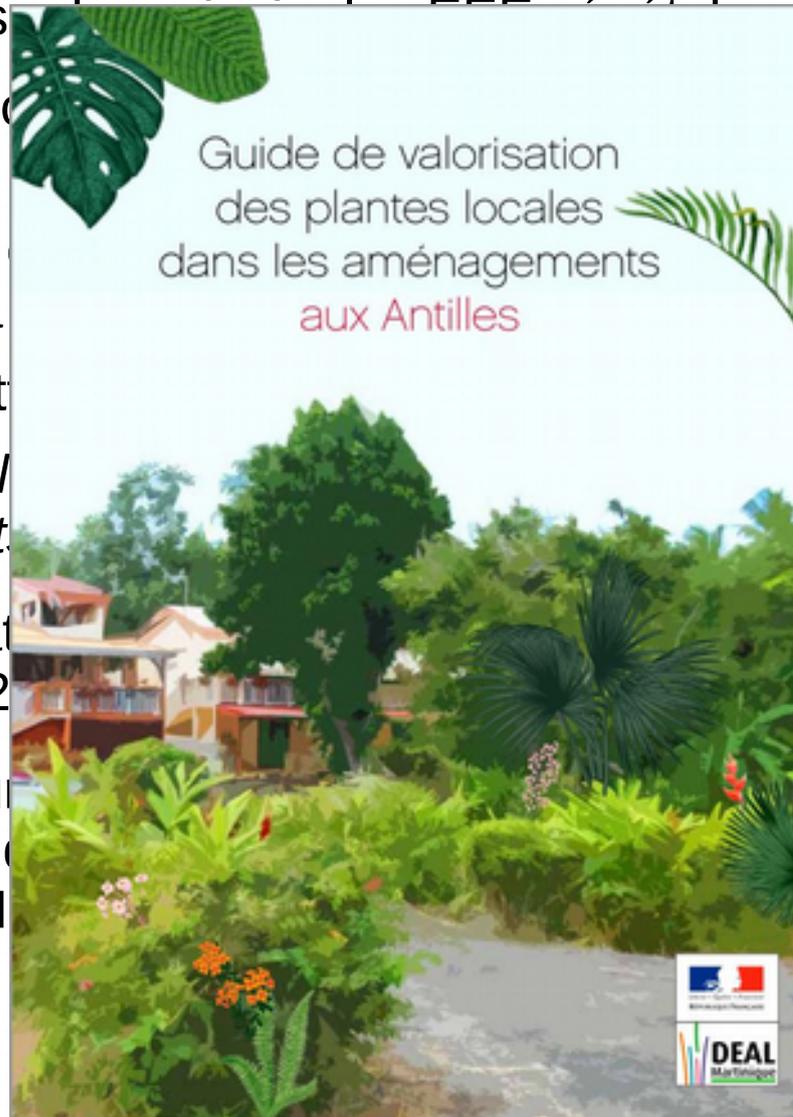
- Guide DEAL sur la gestion des EEE végétales à paraître

- Détaille techniques de gestion : déraciner, couper, brûler...
- Export en zone protégée : déconseillé =>
- Rincer bottes de végétaux avec le sol.

*Rappel Objectif PLU : limiter les aménagements*

- Guide de Valorisation des Plantes Locales aux Antilles » DEAL, 2014

téléchargeable sur <http://www.martinique.durable.gouv.fr/IMG>



[plantescompresses.pdf](#)

# Que faire en cas d'observation d'EEE dans le milieu naturel ?

- Le signaler à la DEAL par mail à [eee972@developpement-durable.gouv.fr](mailto:eee972@developpement-durable.gouv.fr) (photos+ date + localisation précise)
- Importance de signaler toute animal ou végétal « suspect »
  - Détection précoce d'une EEE permet une éradication rapide.
  - Amélioration de la connaissance de la répartition des EEE : actions de lutte ciblées en conséquence.
  - Définition du potentiel d'envahissement.



Signalement d'un Iguane Commun au François



Famille de racoon au Morne Vert



Détection de *Pachira insignis* au Morne Rouge

# Merci pour votre attention



Flamboyant (*Delix regia*) : espèce originaire de Madagascar plantée au XVI<sup>e</sup> siècle en Martinique et dans beaucoup d'autres îles tropicales.

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
De la Martinique